

Prêts courants et escomptes .....	3,080,108	2,627,286	-	452,822
Créances en souffrance.....	65,597	86,360	+	20,763
Immeubles.....	30,405	29,805	-	600
Hypothèques.....	62,968	65,313	+	2,345
Édifices de la banque.....	130,000	130,000	..	.....
Autres créances.....	82,348	164,401	+	82,053
Total de l'actif.....	\$4,493,561	\$4,215,587	-	\$277,974

Au point de vue comparatif, la différence d'ensemble est insignifiante pour les deux mois. Ainsi l'écart entre l'actif et le passif est

au 31 juillet, de.....\$55,092  
 au 31 août, de..... 53,080

soit une perte d'actif de..\$ 2,012  
 pour le dernier mois.

Ce résultat n'est qu'apparent ; nous en avons la preuve dans ce fait que le montant des *Créances en souffrance* a été augmenté de \$20,763, ce qui porte le total de ce compte à \$86,360.

Ces \$86,360 font partie du total de l'actif comme si la somme entière était réalisable ; si, au contraire, on ne portait à l'actif que la valeur possible de réalisation des créances en souffrance, il est certain que le surplus d'actif apparent diminuerait fortement, s'il ne disparaissait pas complètement. C'est pourquoi nous disions que le résultat n'est pas réel mais simplement apparent.

Un commerçant qui veut connaître sa situation vraie ne porte pas à l'actif de son bilan les créances à leur valeur faciale, mais à leur valeur de recouvrement, c'est-à-dire qu'il les évalue aussi approximativement que possible au point de vue du produit qu'elles devront lui donner.

C'est cette évaluation qui devrait être donnée dans le bilan d'une banque en suspension de paiements et non la valeur faciale des créances. Comme l'Acte des Banques doit revenir en discussion devant le Parlement à la prochaine session, nous reprendrons cette question en temps et lieu.

Pour le moment, nous savons que le bilan de la Banque Jacques Cartier n'a tenu aucun compte des pertes possibles et que sa situation n'est pas exactement celle que représentent les chiffres plus haut donnés. Ainsi, les créanciers ne sont nullement renseignés sur les garanties de remboursement que la banque peut leur offrir. D'après les apparences, la banque pourrait rembourser intégralement et le public et les actionnaires, tandis qu'en réalité elle est incapable de désintéresser les uns et les autres.

Ces remarques faites, nous examinerons les changements apportés dans les différents items du bilan pendant le mois d'août.

La question la plus importante est celle du portefeuille, puisque c'est de lui qu'en grande partie dépend le sort des déposants. Nous voyons que le dit portefeuille accuse une diminution—nous ne disons pas : réalisation—de \$452,822. Si tout ce montant avait été payé par les signataires des billets, nous aurions une bonne opinion de la valeur du portefeuille, mais il n'est pas nécessaire d'aller bien loin pour fixer à \$346,250 le montant maximum que la banque a retiré pendant le mois d'un portefeuille de \$3,080,000. Nous expliquerons plus loin pourquoi nous venons de dire montant maximum ; pour le moment, établissons ce chiffre de \$346,250.

Le passif de la banque a diminué de .....	\$275,962
Et l'actif immédiatement réalisable a augmenté de.....	70,288

D'où des ressources acquises en août pour..... \$346,25